

**COMMUNE de COMPS sur ARTUBY**  
**- 83840 -**

**AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE**  
**du Domaine Public**

**ARRÊTE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT**

**Square Raoul Meynard, Place de Farnier et Pré de la croix**  
**Le 14 mai 2023**

**2023\_20**

Le Maire de la commune de COMPS-sur-ARTUBY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, 2212-2 et L2213-1, L2213-2,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande du 19 avril 2023, de Madame PELLEGRIN Marie, Présidente du Collectif d'Animation Territoire Artuby Jabron d'occuper la voie publique, Square Raoul Maynard, Place de Farnier et le Pré de la Croix, le 14 mai 2023 à l'occasion de la Journée Perma'Nature organisée par l'association.

**ARRÊTE**

- Art. 1 - Madame PELLEGRIN Marie, Présidente du Collectif d'Animation Territoire Artuby Jabron est autorisée à occuper une partie de la voie publique, Square Raoul Maynard, Place de Farnier et le Pré de la Croix, le 14 mai 2022 à l'occasion de la Journée Perma'Nature organisée par l'association.

- Art. 2 - La présente autorisation est précaire et pourra être suspendue en fonction des événements de sécurité et sanitaires.

- Art. 3 - Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BARGEMON/COMPS, Monsieur le Garde-Champêtre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Comps-sur-Artuby, le 09 mai 2022

Le Maire,  
A. BARALE

